Editorial

Le Président de la République et le gouvernement ont souhaité proposer aux français une charte de l'environnement adossée à la constitution de notre pays. La préparation de cette charte a été confiée à la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Celle-ci a demandé aux préfets d'organiser des assises interrégionales de l'environnement. Pour la grande région Picardie - Nord Pas de Calais, trois thèmes ont été retenus : les inondations, la reconversion du bassin minier et la chasse.

L'association de protection de la nature, PICARDIE NATURE a décidé de ne pas participer à la dernière réunion prévue le 24 février à Arras pour plusieurs raisons convergentes.

L'introduction du débat sur la chasse partait d'un postulat auquel nous adhérons depuis la création de notre association en 1970 (année européenne de l'environnement) :
Dans la gestion des espèces et des espaces, une variable clé est la connaissance naturaliste.
Mais la question posée immédiatement après nous surprenait désagréablement :
Or comment bien gérer quand les connaissances manquent ?

Doit-on comprendre que les données accumulées et analysées depuis des décennies par des naturalistes (le plus souvent bénévolement) ou des institutions reconnues comme le Muséum National d'Histoires Naturelles ou l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage doivent être jetées au panier ?

C'est en tout cas le discours que l'on entend depuis longtemps, émanant notamment des associations de chasse aux oiseaux migrateurs et des responsables de CPNT. Cela semble être également le raisonnement tenu par la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable pour aborder la question de la traduction réglementaire de la Directive européenne de 1979 sur la conservation des populations d'oiseaux, en ce qui concerne la chasse aux oiseaux migrateurs.

Depuis dix ans, le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative de notre pays, prend invariablement les mêmes décisions sur les périodes de chasse au gibier d'eau. On ne peut l'accuser de s'appuyer uniquement sur des études scientifiques orientées et dénuées d'honnêteté comme l'affirment certains. En effet une des particularités du recours devant la juridiction administrative (Tribunal administratif ou Conseil d'Etat) est de permettre un débat contradictoire documenté entre les parties.

La mise en place d'un Observatoire national de la chasse et de la faune sauvage apparait de plus en plus comme une énième solution pour tenter d'infléchir les décisions du Conseil d'Etat. On peut raisonnablement s'inquiéter et s'interroger sur l'impartialité, à terme, d'une telle instance quand on découvre que les associations nationales de protection de l'environnement seraient sous-représentées. Mme la Ministre de l'Ecologie s'est illustrée par un triste record, celui du plus grand nombre d'arrêtés sur la chasse annulés ou suspendus par le Conseil d'Etat en très peu de temps.

Le projet d'établir une charte de l'environnement adossée à notre constitution est une volonté du Président de la République. Il démontre une prise de conscience des politiques, honorable et justifiée. Cependant les décisions prises, ses dernières semaines, par le Ministère de l'Ecologie, étonnamment sensible aux pressions de la Fédération Nationale de la Chasse et des associations de chasse aux oiseaux migrateurs constituent une violation de l'autorité de la chose jugée et une atteinte au principe d'égalité des citoyens, chasseurs ou non chasseurs. Dans ces conditions nous ne pouvons pas adhérer à un discours, aussi noble soit-il, qui se traduirait par des actes qui s'en éloigne. Espérons qu'au cours des mois qui suivront le climat s'améliorera.

PATRICK THIERY

Picardie Nature, association à but non lucratif (loi 1901) affiliée à France Nature Environnement,
agréée par les ministères de l'Environnement et de l'Equipement.
Siège social : 14, place Vogel à Amiens
Adresse postale : BP 835 80008 Amiens Cedex 1 - Tél. 03 22 97 97 87 - Fax. 03 22 92 08 72
- Directeur de la publication : Patrick Thiery - Secrétariat : Laurence Tellier
Comité de rédaction : Gérard Baudry, Simone Berton, Vincent Bawedin, Bruno Canon, Bernard Couvreur, Michèle Delvigne, Vincent Vilbert
- Réalisation : Bruno Canon - Photographies et illustrations : Gérard Baudry, Régis Delcourt, Patrick Thiery.
Impression: CAT Georges Coulhon Dépôt légal 2ème trimestre 2003